

Additions à l'ordre du jour de l'Assemblée générale

A la suite d'une recommandation du Bureau de l'Assemblée générale, celle-ci décida, à sa séance plénière du 7 octobre, d'inscrire les points suivants à l'ordre du jour de la présente session:

- a) Projet de résolution des États-Unis concernant la question de Formose;
- b) Deux résolutions proposées par la délégation yougoslave, dont l'une intitulée « Devoirs des États en cas de guerre » et l'autre demandant la création par les Nations Unies d'une Commission permanente des bons offices;
- c) Proposition des Philippines de créer des distinctions honorifiques pour le service en Corée dans l'armée des Nations Unies;
- d) Plainte de l'Union soviétique au sujet du bombardement du territoire chinois par un avion américain.

LE CANADA ET LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE DE L'ALLEMAGNE

Le ministère des Affaires extérieures, a annoncé, le 26 octobre 1950, que, eu égard à l'avantage qu'il y a d'associer plus étroitement la République fédérale de l'Allemagne à la communauté des nations libres, le Gouvernement avait décidé de prendre les mesures nécessaires, au Canada, pour mettre fin, dès que la chose lui serait possible, à l'état de guerre avec l'Allemagne.

Les mesures envisagées seront tout à fait distinctes du règlement définitif qui pourra être conclu avec l'Allemagne et elles n'influeront en rien sur les obligations de ce pays en ce qui concerne notamment la question des dettes et des réclamations.